



INSTITUT SUPERIEUR  
DES AFFAIRES AGRICOLES  
ET AGRO-ALIMENTAIRES

9, rue de la Vologne  
54520 LAXOU  
Tél : 03.83.93.34.07  
Fax : 03.83.93.34.95  
[alpa.is4a@wanadoo.fr](mailto:alpa.is4a@wanadoo.fr)

Vu(e) par : ..... le : .....

Décision :

A   
R   
LA

P(2)   
T(6)  *pour examen*

Dossier de candidature à la formation de

**BTSA TECHNICO-COMMERCIAL**

PRODUITS ALIMENTAIRES

AGROFOURNITURES

**Formation continue 10 mois**

Photo

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**I - ETAT CIVIL**

NOM .....

Nom de jeune fille .....

Prénoms .....

Date de Naissance ..... Lieu .....

N° Sécurité Sociale .....

Nationalité .....

Adresse .....

.....

Tél. fixe ..... Tél. portable .....

Email : .....

Situation de famille : Célibataire - Marié(e)

Autre (à préciser) .....

Nombre d'enfants à charge .....

## II - FORMATIONS

Indiquez précisément toutes les formations suivies, année par année, depuis l'entrée dans le cycle secondaire

Etablissement(s) fréquenté(s)	Année scolaire	Diplôme préparé Formation suivie	Diplôme obtenu Oui/Non

**Langues vivantes :**

1ère langue : .....

Nbre d'années .....

2ème langue : .....

Nbre d'années .....

**Séjours à l'étranger :** .....

Dates : ..... Durée : ..... Pays : .....

**Avez-vous déjà bénéficié d'une rémunération au titre de la promotion sociale (formations rémunérées par Pôle Emploi, AREF, ASP...)?**

OUI

NON

**Si oui** : A quelle date ? : .....

Durée : .....

**Formations concernées :**

.....  
.....  
.....

**III - ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

Préciser s'il y a lieu, les périodes de chômage (indemnisé ou non)

Employeur(s)	Adresse	Dates		Qualification(s)
		du	au	

**Situation actuelle : Vous êtes :**

Inscrit (e) comme demandeur d'emploi au Pôle Emploi (préciser depuis le \_\_\_\_\_ )

Percevez-vous une indemnité chômage ?  OUI, jusque .....  
 NON

Salarié (e): Employeur actuel :

.....  
 .....  
 .....

Exploitant(e) agricole

Aide familial(e) ou conjoint(e) d'exploitant

Autre (préciser) : .....  
 .....  
 .....  
 .....

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

**Avez-vous le permis de conduire :**  OUI  NON

Date : ..... Lieu : .....

**Avez-vous un véhicule :**  OUI  NON

**JAPD effectuée :**  OUI  NON

Comment avez-vous eu connaissance de la formation BTSA Technico-Commercial en Produits Alimentaires ou Agrofournitures ?

- La Presse (préciser) .....
- Le Pole Emploi : (préciser quelle agence) .....
- Un Centre de Formation .....
- Une lettre personnelle .....
- Votre employeur .....
- Autre (préciser) .....

**OBSERVATIONS EVENTUELLES :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de déroulement de la formation, je m'engage à verser intégralement le montant des frais de formation, et je certifie sur l'honneur que tous les renseignements ci-dessus sont exacts.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature,

Dossier à retourner à :  
**is4a**  
**9, rue de la Vologne - Bât F- 54520 LAXOU**

Contacts :  
**Véronique SOL/Frédéric PIERLOT**  
**Tél. 03.83.93.34.07 Fax 03.83.93.34.95**  
**e-mail : [veronique.sol@alpa-is4a.fr](mailto:veronique.sol@alpa-is4a.fr)**  
**[frederic.pierlot@alpa-is4a.fr](mailto:frederic.pierlot@alpa-is4a.fr)**  
**Site internet : <http://www.alpa-is4a.fr>**



Avec le soutien du  
Fonds Social Européen



Opération mise en oeuvre  
par  
**La Région Lorraine**



INSTITUT SUPERIEUR  
DES AFFAIRES AGRICOLES  
ET AGRO-ALIMENTAIRES

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

### POUR TOUS LES CANDIDATS :

- une lettre sur papier libre expliquant les motivations à suivre la formation demandée,
- un curriculum vitae
- une photocopie du Baccalauréat (ou du relevé de notes si le diplôme n'a pas été encore reçu) ainsi que le N°I.N.E. (Identifiant National Elève – 10 chiffres et 1 lettre)
- 2 photos d'identité récentes, format standard, (dont 1 pour le dossier de candidature),
- 6 timbres, **autocollants obligatoirement**, au tarif normal urgent (timbres rouges)
- une photocopie de la carte nationale d'identité **en cours de validité**, carte de séjour autorisant à travailler ou passeport (recto-verso),
- une photocopie de l'attestation de la carte vitale CPAM ou MSA,
- La carte demandeur d'Emploi ainsi que la notification du pôle emploi.
- un RIB.
- Justification d'expérience professionnelle :
  - *Pour la rémunération lors de la formation :*
    - 6 bulletins de salaire consécutifs à temps plein
    - OU** bulletins de salaire et certificats pour 910 h de travail au cours d'une période de 12 mois
    - OU** bulletins de salaire et certificats pour 1 820 h de travail au cours d'une période de 24 mois
  - *Pour l'inscription à l'examen BTSA Technico Commercial*  
Certificats de travail justifiant d'au moins 6 mois d'expérience professionnelle

### POUR LES MERES DE FAMILLE :

- ◆ Mère de 3 enfants :
  - Copie du livret de famille
- ◆ Mère (ou père) séparé(e), divorcé(e), veuf(e)
  - Attestation de la CAF

### TRAVAILLEUR HANDICAPE :

- ◆ Décision de la COTOREP (fiche 12.1)
- ◆ 12 fiches de paie

### SI VOUS AVEZ ETE (ou si vous êtes actuellement) EXPLOITANT(E) AGRICOLE, AIDE FAMILIAL(E), CONJOINT(E) D'EXPLOITANT, ASSOCIE(E) D'EXPLOITATION :

Une attestation d'inscription à la MSA précisant les dates de début et fin d'inscription.

## **B TSA TECHNICO-COMMERCIAL EN PRODUITS ALIMENTAIRES OU EN AGROFOURNITURES**

### **I - A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?**

\* A DES ADULTES, car c'est une formation de Promotion Sociale.

\* A DES PERSONNES AYANT UN BAC permettant l'accès au diplôme **B TSA Technico Commercial**.

Si ces conditions ne sont pas réunies, il est possible de préparer néanmoins un **B TSA TECHNICO-COMMERCIAL EN PRODUITS ALIMENTAIRES ou EN AGROFOURNITURES** dans le cadre de contrats d'apprentissage en deux ans.

### **II - QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION ?**

A l'issue de la formation, les étudiants sont des COMMERCIAUX OPERATIONNELS, maîtrisant les techniques de vente, disposant d'un niveau de culture générale et technique permettant d'être CADRE COMMERCIAL.

Au cours de la formation, le stagiaire va donc acquérir des connaissances, des méthodes ou des outils pour pouvoir :

- appréhender les problèmes de gestion : d'un atelier, d'un produit, des marchés,

- maîtriser les questions de commercialisation des produits agricoles, agro-alimentaires ou agrofournitures.

### **III - QUELLE EST LA VALIDATION DE CETTE FORMATION ?**

La grande originalité de cette formation réside dans l'aménagement des programmes et des enseignements.

Les stagiaires se présentent à l'examen suivant :

**B TSA** (Brevet de Technicien Supérieur Agricole) option Technico-Commercial (spécialité Produits Alimentaires ou Agrofournitures), **délivré par le Ministère de l'Agriculture.**

#### **IV - COMMENT SE DEROULE LA FORMATION ?**

- \* La formation commence fin août et dure 10 mois
- \* L'enseignement est réparti sur 45 semaines à temps plein dont :
  - 38 semaines au centre,
  - 7 semaines en entreprise.
  
- \* L'évaluation a lieu en 2 parties :
  - 50 % en contrôle continu en cours de formation (CCF, et is4a).
  - 50 % en épreuves finales en juin à l'extérieur.

#### **V - QUI SONT LES FORMATEURS ?**

L'Association Lorraine pour la Promotion en Agriculture (ALPA) et les Chambres d'Agriculture de Lorraine mettent en commun leurs potentiels de formation pour fournir les bases de l'enseignement de l'is4a.

D'autre part, parmi les intervenants de l'is4a se trouvent des enseignants de l'Education Nationale ou de centres de formation pour adultes (publics et privés).

Enfin, la plus large place sera faite aux interventions de nombreux spécialistes PROFESSIONNELS de l'Agro-Alimentaire et de l'Agrofourniture.

#### **VI - QUELS EMPLOIS ?**

Le BTS TRADICOPA ouvert en Lorraine à l'is4a en 1987, a été transformé par le Ministère de l'Agriculture en 1990 en BTS Technico-Commercial. Depuis, le seul établissement de Lorraine à préparer à ce diplôme pour tout le secteur agro-alimentaire, reste l'is4a à LAXOU, que ce soit en formation pour adultes ou en apprentissage.

Sur les 23 promotions de BTS formées à l'is4a une rapide enquête a été réalisée sur le devenir des stagiaires, pour mesurer l'adéquation entre cette formation et le besoin des entreprises. Il ressort de cette enquête que :

- 55 % des anciens stagiaires exercent une activité commerciale dans le secteur agro-alimentaire
- 16 % des anciens exercent une activité commerciale dans d'autres secteurs
- 20 % ont une autre activité professionnelle
- 2 % sont en formation
- 7 % sont demandeurs d'emploi

Pour tous renseignements, contacter :

**is4a**  
**9 rue de la Vologne – Bât F - 54520 LAXOU**  
**Tél. 03.83.93.34.07 Fax 03.83.93.34.95**  
**e-mail : [alpa.is4a@wanadoo.fr](mailto:alpa.is4a@wanadoo.fr)**  
**Site internet : <http://www.alpa-is4a.fr>**

## REMUNERATIONS DES STAGIAIRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

**IMPORTANT** : tout futur stagiaire en formation continue doit obligatoirement être inscrit au Pôle emploi avant leur entrée en formation. Il lui sera demandé une notification de rejet du pôle emploi pour pouvoir accéder à l'ASP, le pôle emploi étant prioritaire.

<b>SOIT ASP</b>	
	<b>MENSUEL</b>
<p><b>* LES NON-SALARIES</b> : (aide familial(e), exploitant(e) (1 an MSA), commerçant(e), ...)  <i>Justifier de 12 mois d'activité professionnelle, salariée ou non salariée, dont 6 mois consécutifs, dans les 3 ans précédant l'entrée en stage</i></p>	<b>708,59 €</b>
<p><b>* LES SALARIES PRIVES D'EMPLOI</b>                      (Congés payés compris) + éventuellement indemnités transport ou hébergement  <i>Justifier de 910 heures de travail au cours de 12 mois consécutifs ou 1 820 heures au cours de 24 mois.</i></p>	<b>652,02 €</b>
<p><b>* PUBLIC FEMININ PARTICULIER NE BENEFICIANT PAS DES ASSEDIC</b> (mère de famille, femme célibataire assurant la charge d'un enfant, femme veuve, divorcée, séparée judiciairement).</p>	<b>652,02 €</b>
<p><b>* DEMANDEURS D'EMPLOI</b>                      (Congés payés compris) + éventuellement indemnités transport ou hébergement  <i>Ne justifiant pas de 910 H de travail (ou 1 820 H)</i></p>	<b>310,39 €</b> <b>18/20 ans</b> <b>339,35€</b> <b>21/25 ans</b> <b>401,09€</b> <b>26 ans et +</b>

**Aides aux personnes ASP : voir page suivante**

### SOIT PÔLE EMPLOI

Percevant à l'entrée en stage l'allocation de base au titre des indemnités de chômage :  
**ALLOCATION de RETOUR à l'EMPLOI (AREF) dans le cadre d'un Projet d'Action Personnalisé (PAP)**

### SOIT CONGE INDIVIDUEL FORMATION (CIF)

Pas de changement : maintien du salaire pendant la durée du stage. Prise en charge complète ou partielle des frais de formation.

Faire la démarche auprès de l'employeur suffisamment longtemps (environ 6 mois) avant l'entrée en stage.

### FRAIS PEDAGOGIQUES :

108 € pour la durée totale de la formation.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT** concernant votre rémunération, contacter à l'ALPA  
**Mme MARCHAL au 03.83.52.53.03.**

## AIDES DE L'ASP

Uniquement pour les stagiaires bénéficiant de l'ASP

Défraiements	Montants et conditions	Pièces justificatives
Frais de restauration	2.5 € / jour réel de formation <u>uniquement en cas de stage temps plein et si à plus de 15 km du lieu de résidence.</u>	Aucune
Frais de transport	2.5 € / jour réel de formation ou <sup>1</sup> Prise en charge de l'intégralité du coût de la carte METROLOR quelle que soit l'organisation du stage (temps plein ou temps partiel rémunéré) uniquement pour les périodes en centre et/ou en entreprise en dehors de la localité d'habitation.	Pièces à fournir par le stagiaire, à la SNCF lors de la demande de la carte : photocopie de la pièce d'identité, photo d'identité, attestation de l'organisme et photocopie de l'avis de paiement de l'ASP du mois précédent.
Frais d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Versés uniquement en cas de stage temps plein</li> <li>▪ A partir de 50 km entre le domicile et le lieu de formation ou d'alternance en entreprise, dans la limite de 20 € par nuitée et sur présentation de justificatifs.</li> </ul>	Attestation du centre qui héberge le stagiaire,  Ou  Facture ou quittance de loyer accompagnée du contrat de bail.
Frais de garde d'enfant de moins de 3 ans induits par l'entrée en stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dès le premier enfant</li> <li>▪ Remboursement intégral sur justificatifs dans la limite du plafond fixé à 10 € / jour réel de formation pour un enfant, ou 15 € / jour réel de formation pour deux enfants et plus !</li> <li>▪ La mode de garde devra être agréée (crèche, halte garderie, assistante maternelle,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Livret de famille ;</li> <li>▪ Justificatifs de frais de garde (facture acquittée ou bulletin de salaire de l'assistante maternelle).</li> </ul>

<sup>1</sup> Le stagiaire devra choisir entre les deux options, et ne pourra, en cours de stage, renoncer à l'option choisie